

PROCÈS-VERBAL

Conseil d'administration
9 Avril 2020

Approuvé le 4 Juin 2020

Le Conseil d'administration s'est réuni le 9 Avril 2020 à 14h30, à distance, sous la présidence de Monsieur Christian ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian	Connecté
BARBELIVIEN Agnès	Connectée
BARD Christine	Connectée
BARILLÉ Régis	Connecté
BARREAU Mihaela	Connectée
BASLÉ Michel	Absent
BERTÉ Violaine	Absente
BIOTEAU Emmanuel	Connecté
BORDET Laurent	Connecté
CHAUVET Clément	Connecté
CHÉDOTEL Frédérique	Connectée
CHEVASSUS-LOZZA Emmanuelle	Connectée, puis donne procuration à Madame RICHARD à 16h30
CHRISTOFOL Hervé	Connecté
CLÉNET Ronan (<i>suppléant : DUVAL Hugo</i>)	Connecté
DANIEL Christophe	Connecté
DELPECH Angèle (<i>suppléante : GRIMAUD Hortense</i>)	Connectée
DROUET D'AUBIGNY Frédérique (<i>suppléante : GOUKASSOW Véronique</i>)	Absente
GAUMER Nathalie	Connectée
GERAULT Laurent (<i>suppléant : JEANNETEAU Paul</i>)	Excusé
HINDRE François	Connecté
JARDINAUD Chloë (<i>suppléante : BION Lily</i>)	Connectée
LEFRANÇOIS Corinne	Connectée
LELARGE Antoine	Connecté
LEMAIRE Félicien	Connecté
LLORENS Enzo (<i>suppléant : AKIN Yahya Pasa</i>)	Connecté
LOURTIS Michel	Excusé, a donné procuration à Monsieur ROBLÉDO
NGUYEN PHUONG Linh (<i>suppléante : BICHE Sarah</i>)	Connectée
OGER Thierry	Connecté
REY Anne	Connectée
RICHARD Isabelle	Connectée
SEGRETAIN Claudie	Absente
TAÏBI Aude Nuscia	Connectée

ULLERN Anouk	Absente
VINAY Aubeline	Connectée
VINCENT Elsa	Connectée
ZARKAJSEK Romain (suppléant : PAPIN Clément)	Connecté

Membres invités de droit, connectés

- Olivier HUISMAN, Directeur général des services,
- Olivier AGNELY, Agent Comptable,
- Françoise PERES, Cheffe de division de la DESUP, Rectorat de Nantes.

Membres invités par le Président, connectés :

- Camille BLIN, Vice-présidente étudiante
- Éric DELABAERE, Vice-président politique ressources humaines et dialogue social
- Françoise GROLLEAU, Vice-présidente International
- Anne-Sophie HOCQUET, Directrice de Cabinet
- Frédéric JOLY, Directeur des Ressources Humaines
- Philippe LERICHE, Directeur de la Faculté des Sciences
- François PANTIN, Directeur de l'I.A.E. Angers
- Éric PIERRE, Administrateur du campus de Cholet

Secrétariat de Séance :

- Cellule Institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour :

1. Modalités d'organisation des séances à distance.....	1
2. Informations générales	1
2.1 Arrêté d'interdiction des locaux	1
2.2 Autoévaluation Accréditation	2
3. Modalités d'organisation des élections à distance aux instances statutaires de l'UA.....	2
4. Organisation et gestion de la crise Covid-19.....	3
4.1 Présentation du plan de continuité d'activité	3
4.2 Dérogation à la délibération n° CA076-2019 relative au cadre du télétravail à l'Université d'Angers.....	10
4.3 Dérogation à la Charte Informatique.....	11
5. Procès-verbal du CA	11
5.1 Procès-verbal du CA du Jeudi 12 Mars 2020	11
6. Ressources Humaines.....	11
6.1 Contingent des aménagements de service pour les enseignants du second degré.....	11
6.2 Modifications des primes pour charges administratives 2019-2020	12
7. Affaires générales et statutaires.....	13
7.1 Présentation des administrateurs du Domaine universitaire de Cholet et du Campus universitaire de Saumur 13	
7.2 Création d'une Cellule d'aides d'urgence - Rôle et composition de la Cellule d'aides d'urgence	13
8. Prospective et moyens.....	15
8.1 Procédure d'attribution des aides d'urgence aux étudiants.....	15
9. Décisions du président prises par délégation du C.A.....	16

Monsieur ROBLÉDO ouvre la séance à 14h30. Afin de déterminer les personnes qui sont réellement connectées, Monsieur ROBLÉDO procède à l'appel en séance. 30 membres sont connectés ou représentés (36 membres en exercice, 29 membres connectés, 1 procuration).

1. Modalités d'organisation des séances à distance

Monsieur ROBLÉDO présente ce point (cf. diaporama de séance).

L'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 et le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 précisent les modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial. L'ordonnance n°2020-347 du 27 mars 2020 introduit de nouvelles dispositions.

Monsieur ROBLÉDO précise les conditions d'organisation de la séance. Afin de ne pas rencontrer trop de problèmes de débit, il demande aux administrateurs de ne pas activer leur caméra. Les micros ne doivent également être activés que lorsque les administrateurs souhaitent prendre la parole. Il précise qu'il est également possible de laisser des commentaires dans le fil de discussion.

Il explique que les votes sont organisés par l'intermédiaire d'un formulaire (Forms) mis à disposition dans le fil de discussion. Si ce formulaire n'était pas visible, il invite les administrateurs à se déconnecter et se reconnecter.

Ce formulaire ne permettant qu'un seul vote, les administrateurs détenteurs de procurations devront également voter dans le fil de discussion.

Une seule procuration a été réceptionnée à l'ouverture de la séance, au profit de Monsieur ROBLÉDO.

Les administrateurs disposent de trois minutes afin de laisser le temps nécessaire pour procéder au vote, et tenir compte d'éventuels problèmes de connexion.

Madame Emmanuelle CHEVASSUS-LOZZA précise qu'elle ne semble pas avoir accès au fil de discussion. Ne pouvant pas voter par l'intermédiaire du formulaire, elle exprimera son vote à l'oral.

Monsieur ROBLÉDO invite les administrateurs qui rencontreraient ce problème à actionner leur micro pour prendre la parole et annoncer leur vote, ou poser des questions.

Les modalités d'organisation des réunions à distance sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

2. Informations générales

2.1 Arrêté d'interdiction des locaux

Monsieur ROBLÉDO rappelle qu'un arrêté du 13 mars 2020 portant interdiction d'accès à l'ensemble des locaux de l'Université d'Angers à ses usagers a été pris par ses soins.

Cet arrêté a été pris suite à l'annonce par le Président de la République de la fermeture au public des universités et avant que les mesures de confinement ne soient adoptées.

Cet arrêté a été affiché dans toutes les composantes de l'Université.

2.2 Autoévaluation Accréditation

Madame RICHARD présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Elle rappelle les quatre volets principaux de l'autoévaluation.

Il s'agit tout d'abord du fonctionnement global de l'institution et l'organisation de sa gouvernance.

Un volet est ensuite consacré aux formations de licence, et un autre aux formations de Master. Des documents d'autoévaluation spécifiques sont à compléter par formation.

Enfin, un volet est consacré aux unités de recherche et à la formation doctorale.

Le calendrier initial prévoyait que le dossier soit déposé le 11 septembre 2020. Ceci impliquait que tout devait être achevé avant la fermeture estivale de l'Université en juillet 2020. Il aurait alors été possible d'affiner le dossier en septembre, avant présentation aux instances et transmission du dossier à l'HCERES.

L'HCERES a reporté la date de dépôt du dossier au **6 novembre 2020**.

En conséquence, la gouvernance est en réflexion sur la détermination d'un nouveau processus. L'objectif est de rester dans une démarche participative incluant des élus des conseils comme co-animateurs des groupes de travail.

Il est proposé de travailler, malgré le confinement, sur les aspects gouvernance, organisation générale et recherche en avril, mai et juin. En revanche, afin de tenir compte des contraintes liées au confinement, il est envisagé de reporter le travail sur les formations à juillet, septembre et octobre. La majorité des personnels, et notamment les responsables de formation, connaissent en effet actuellement une surcharge de travail. Il ne peut être envisagé de demander aux scolarités, aux responsables de formation et à la DEVE un travail supplémentaire dans la période actuelle.

La structuration des groupes de travail sera proposée lors du prochain Conseil d'Administration, avec une sollicitation des élus.

Les membres du Conseil d'Administration seront conduits à se prononcer sur le rapport d'autoévaluation lors d'un Conseil d'Administration organisé au mois d'octobre.

3. Modalités d'organisation des élections à distance aux instances statutaires de l'UA.

Monsieur ROBLÉDO présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Il rappelle qu'il est important que l'ensemble de la communauté universitaire puisse être représentée au sein des différentes commissions statutaires. Pour garantir cette représentation, l'Université d'Angers procède au renouvellement des commissions permanentes et des conseils de gestion des services communs suite au renouvellement complet des conseils centraux et à l'élection du Président.

Un appel à candidatures a été adressé par courriel à l'ensemble des membres de la communauté universitaire. La newsletter s'est également fait le relais de cet appel à candidatures.

Afin de permettre le fonctionnement des instances collégiales pendant l'état d'urgence sanitaire, il est nécessaire de poursuivre le processus électoral avec des modalités adaptées à une tenue des instances à distance.

Les élections auraient dû se tenir en séance, lors des instances programmées au mois de mars et d'avril. Un procédé a été conçu, avec pour objectif de garantir l'anonymat des votes. Les votes seront réalisés par l'intermédiaire de l'outil Lime Survey.

Les dates des élections permettant de pourvoir les sièges laissés vacants au 12 mars 2020 sont les suivantes

- Par les membres élus du CA : du 27 avril 8h au 29 avril 18h
- Par les membres élus de la CR : du 27 avril 8h au 29 avril 18h
- Par les membres élus de la CFVU : du 27 avril 8h au 29 avril 18h

Concernant les personnes élues par le CA, Monsieur ROBLÉDO proclamera les résultats lors de la séance du Conseil d'Administration du jeudi 7 mai 2020.

La même logique sera observée pour les autres instances. Les résultats seront proclamés lors de l'instance organisée après les votes.

Les modalités d'organisation des élections à distance aux instances statutaires de l'UA sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 1 abstention (trente membres sont connectés, deux membres connectés n'ont pas voté).

4. Organisation et gestion de la crise Covid-19

4.1 présentation du plan de continuité d'activité

Monsieur ROBLÉDO présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Le plan de continuité d'activité est déployé depuis quelques semaines. Il a évolué au fil du temps et il est désormais stabilisé.

Ce plan présente un dispositif de gestion de crise, un dispositif de communication assorti d'une déclinaison du plan de continuité d'activité sur la pédagogie, la recherche, l'activité administrative, la sécurité, l'ouverture ou la fermeture des locaux. Une typologie de présence du personnel nécessaire sur les lieux d'activité de l'Université a été définie. Quelques focus ont également été réalisés sur la plateforme citoyenne et solidaire.

Une cellule de crise restreinte a été instaurée. Elle se réunit très régulièrement, en moyenne 3 fois par semaine actuellement. Une configuration élargie de la cellule de crise a également été proposée, composée de directeurs de services centraux et de la représentante BIATSS au sein du conseil de gouvernance.

Sept pôles de continuité d'activité ont ensuite été définis, en relation directe avec les composantes et les services.

Une cellule de crise a également été déployée dans chaque composante et service.

La communication revêt une importance majeure. La communauté universitaire est en attente d'informations. Il convient de respecter un équilibre entre une surabondance

d'informations et une information trop parcimonieuse. L'objectif est d'éviter de diffuser des informations qui puissent être contradictoires d'un jour à l'autre.

L'Université met en œuvre les décisions du Président de la République. Une communication régulière sur le site web et une communication institutionnelle du Président sont assurées de manière régulière, notamment par l'intermédiaire de newsletter et des réseaux sociaux.

Des groupes de travail ont été définis. Ils se réunissent à distance par l'intermédiaire de Teams. Près de 600 groupes ont été créés.

La presse, qu'elle soit locale, régionale ou nationale, s'est largement fait l'écho des différents dispositifs déployés au sein de l'Université. Des reportages ont été réalisés et des conférences de presse ont été organisées, ce qui a mis en lumière un certain nombre d'initiatives déployées au sein de l'Université.

Les locaux ont été fermés aux usagers. L'Université continue néanmoins à assurer une surveillance de ses locaux par le gardiennage. Le site de la Présidence et le site Santé sont actuellement ouverts toute la journée. Les autres locaux sont fermés et seulement ouverts quelques heures en cas de nécessité.

Le courrier réceptionné est centralisé à la Présidence. Une permanence a été instaurée à la Présidence dans ce cadre.

Une permanence est également instaurée à la Direction des affaires financières, à l'Agence comptable, notamment pour le paiement des factures. Une autre permanence est assurée à la Direction des Ressources Humaines pour assurer la continuité de la paie.

La majorité des réunions sont organisées à distance.

Le personnel peut également être présent à titre exceptionnel, en cas de nécessité, muni de l'attestation de déplacement professionnel.

Le télétravail a été préconisé lorsque cela est possible. Des portables ont été attribués avec un accès au réseau des personnels.

Ont été mises en place des fiches conseils des bonnes pratiques sur le télétravail, co-construites entre le service de santé au travail, la Direction de la Prévention et de la Sécurité et les membres du CHSCT.

La gouvernance a également demandé que des liens réguliers soient maintenus entre les chefs de service et leurs collègues.

Les arrêts maladie pour cause de Covid n'engendreront pas de jour de carence. Les personnes pour lesquelles le télétravail n'est pas possible et les personnels qui ont des contraintes de garde d'enfants ont pu bénéficier d'autorisations spéciales d'absence.

Depuis la période de confinement l'Université ne fait plus de remontée d'informations au rectorat sur les personnes absentes ou suspectées d'être infectées par le virus. Actuellement, 7 cas de collègues en arrêt maladie pour cause de Covid sont dénombrés.

Toutes les rémunérations seront assurées. Il est également prévu le maintien de la rémunération liée aux activités d'enseignement (services, HC, vacances) malgré la

transformation des modalités d'enseignement. Néanmoins, si des changements d'indices étaient intervenus depuis début mars, ceux-ci ne peuvent actuellement être pris en considération.

Bien que tout soit mis en œuvre au niveau de l'établissement, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), impactée par le confinement, a fait savoir qu'elle n'était pas en mesure d'effectuer les opérations permettant le traitement des vacances, heures complémentaires, contrats étudiants, sujétions, astreintes ou de prendre en compte les changements (indice, RIB,...), pour les payes d'avril et de mai. Monsieur ROBLÉDO le regrette.

Un système d'acomptes a par conséquent été mis en place par l'Université pour traiter les situations les plus sensibles (contrats étudiants, doctorants, certains vacataires). Cela n'a pas d'incidences sur les rémunérations. Les régularisations devraient intervenir sur la paye de juin.

Le sujet reste néanmoins plus délicat pour les vacataires, la DGFIP ayant considéré qu'il ne s'agissait pas d'un public prioritaire. Monsieur ROBLÉDO précise néanmoins que pour certains vacataires, le complément de rémunération est indispensable.

Il a été demandé aux composantes de faire remonter les cas qui pourraient se retrouver en situation délicate, nécessitant le paiement d'acomptes sur la période avril-mai.

Bien entendu, les vacataires qui ont signé un contrat avec l'Université seront tous payés, soit par une régularisation au mois de juin, soit par un paiement total au cours de cette période.

Le Président a informé les différents vacataires de cet état de fait. Monsieur ROBLÉDO précise qu'il a été nécessaire d'établir un ordre de priorité. Les contrats étudiants sont prioritaires, puis ceux des vacataires dans certaines situations. Il est impératif de définir un ordre de priorité préalable, au risque sinon que la DGFIP effectue elle-même le tri de manière aléatoire.

Monsieur CHRISTOFOL précise qu'il s'agit d'un sujet important. Il remercie la gouvernance d'avoir pris les mesures nécessaires, y compris pour les vacataires qui pourraient se retrouver en difficulté pour certains d'entre eux.

Par l'intermédiaire du fil de discussion, Monsieur DANIEL réaffirme la nécessité que tous les doctorants non financés et vacataires bénéficient d'un acompte.

Monsieur ROBLÉDO et Madame RICHARD abondent en ce sens. Un acompte a été demandé pour tous les étudiants et doctorants vacataires.

Monsieur ROBLÉDO précise que la continuité pédagogique, indispensable pour permettre les apprentissages, sera assurée. Les validations de l'année seront également prévues. Ces dispositions permettent notamment de rendre le confinement un peu moins difficile à vivre. Certains étudiants peuvent être parfois aussi dans des situations d'isolement assez importantes.

La plateforme Moodle est préconisée.

Monsieur ROBLÉDO souhaite remercier l'ensemble des membres de la communauté, pour leur importante réactivité et leur mobilisation pour assurer la continuité pédagogique.

Monsieur AKIN note que certains étudiants ne sont pas équipés des outils permettant de bénéficier d'une continuité pédagogique. Il estime qu'il s'agit d'une rupture d'égalité. Il demande ce qui va être envisagé pour ces étudiants.

Monsieur ROBLÉDO répond que lorsque le plan de continuité d'activité pédagogique a été mis en place, 3 priorités ont été définies :

- déployer les dispositifs possibles d'enseignement à distance,
- imaginer des dispositifs pour les étudiants qui n'avaient pas accès, ou d'une manière dégradée, au dispositif d'enseignement à distance,
- imaginer les dispositifs d'évaluation de validation des années en cours.

Concernant le 2ème point, les composantes ont fait un état des lieux des étudiants qui avaient des difficultés. Pour compléter ces remontées, un important dispositif de consultation a été programmé auprès de la communauté étudiante. A cet effet, 25 000 SMS ont été envoyés pour demander aux étudiants s'ils avaient des difficultés et s'ils souhaitaient être contactés par l'Université pour faire part de la nature des difficultés.

94% de ces SMS ont été lus. 6000 réponses ont été transmises.

Dans le fil de discussion, Monsieur BORDET précise que 411 étudiants ont fait part de difficultés numériques et d'accès au dispositif d'enseignement à distance.

Certains étudiants résident dans des « zones blanches », sans accès à Internet. Il est convenu d'acheminer par la poste les supports de cours sous format papier à l'attention de ces étudiants.

Des cartes SIM vont également être mises à disposition de ces étudiants et des boîtiers 4G pour leur permettre d'avoir un volume d'échanges de données important. Différents ordinateurs ont été achetés et pourront être prêtés aux étudiants.

Concernant l'évaluation des formations, une équité de traitement est envisagée, une session 2Bis a été proposée. Cela permet d'offrir deux chances aux étudiants. Si certains étudiants ne peuvent passer la première session à distance, la 2ème session deviendrait alors leur première session et ils bénéficieraient ensuite d'une seconde chance avec la session 2bis.

Madame TAÏBI estime qu'il faudrait distinguer les apprentissages et l'évaluation. L'arrêté sur le cadrage des examens semble se focaliser sur la question des évaluations, de la notation. Le plus important est de comprendre que la continuité des apprentissages est primordiale. La notation lui semble en réalité annexe. L'objectif est de continuer à transmettre des savoirs.

Monsieur ROBLÉDO abonde en ce sens. Il rappelle que l'arrêté a fait l'objet de discussions avec les équipes pédagogiques. L'arrêté a également pour objectif de répondre à des demandes d'étudiants qui souhaitaient un positionnement clair sur les évaluations.

Sur le fil de discussion, Monsieur Christophe DANIEL et Madame VINAY demandent comment les informations ont été relayées auprès des composantes concernant les listes d'étudiants identifiés comme étant en difficulté, via l'appel des SMS.

Monsieur BORDET répond que 300 étudiants ont rapidement fait part de difficultés après l'envoi du sms. Les réponses ont été moins importantes par la suite.

De nombreux personnels se sont portés volontaires pour rappeler les étudiants, néanmoins tous les étudiants n'ont pas encore pu être contactés.

Les tableaux de suivi devront ensuite être renseignés, en s'appuyant sur les recensements déjà identifiés par les composantes.

Les entretiens avec les étudiants prennent un temps plus important que ce qui avait été imaginé, pouvant aller jusqu'à une trentaine de minutes.

Monsieur BORDET a conscience que ces difficultés doivent être transmises aux composantes. Néanmoins, il est apparu difficile d'exploiter le fichier au fil de l'eau.

La campagne étant désormais close, il va être possible de communiquer ce fichier d'ici une semaine.

Le fichier est complexe et nécessite un traitement particulier, notamment d'ôter certaines informations personnelles, liées à la santé, aux difficultés psychologiques, que les étudiants ne souhaitent pas voir communiquées.

Certains étudiants seront réorientés vers les services concernés par leur besoin, comme le SUMPPS ou la DDN par exemple.

Monsieur CHRISTOFOL souhaite compléter l'intervention de Madame TAÏBI.

Il estime que le confinement fragilise les plus précaires. Il cite les cas des étudiants isolés, des étudiants étrangers éloignés de leur famille, des étudiants pauvres, des étudiants confinés dans des zones blanches, des étudiants malades, qui sont parents, ou en responsabilité d'enfants confinés. Les étudiants peuvent également être aidants de personnes malades ou dépendantes, en situation de handicap, mobilisés par leurs employeurs dans des secteurs stratégiques ou même privés de travail et de revenus.

L'Université a la volonté de vouloir résoudre ces problèmes et ces difficultés de conditions de vie, de subsistance, de santé, d'équipement de connexion durant cette période de confinement. Ces actions sont nécessaires et louables au sens de la solidarité et de la fraternité républicaine.

Malheureusement, ces mesures déployées dans l'urgence ne résolvent pas toutes les inégalités engendrées par la situation de crise sanitaire. Récemment, un étudiant indien isolé sur le campus de HEC dans les Yvelines s'est donné la mort. Certains étudiants sont confinés dans des chambres de 9 mètres carrés et peuvent souffrir de syndrome dépressif. Certains sont sans ordinateur ou simplement avec des téléphones dont ils ont dépassé le forfait.

Des enquêtes menées déjà dans plusieurs universités françaises démontrent que 5 à 50% des étudiants sont en difficulté, soit sociale, soit financière, soit sanitaires, soit éducative, soit relationnelle. Les étudiants peuvent également rencontrer des problèmes techniques ou de connexion au réseau. L'enquête lancée par l'Université d'Angers par SMS est la bienvenue mais elle devrait être complétée par une enquête en ligne. Tous les étudiants n'ont pas communiqué leur numéro de téléphone ou ont pu en changer entre temps. Cette enquête est très importante pour comprendre et faire comprendre la réalité des inégalités des conditions de vie des étudiants, afin de sortir de la croyance et de l'injonction à la continuité pédagogique.

La mission de l'Université est de transmettre et de construire des connaissances et des compétences. L'ensemble des agents de l'enseignement supérieur se sont attelés à adapter la réalisation de leurs missions dans des conditions difficiles, dégradées, qui les fragilisent également. Il salue l'ensemble de la communauté qui fait vivre le service public, malgré les conditions. Malheureusement les liens pédagogiques ne sont pas établis avec toutes et tous.

Le mois de confinement passé a été pour certains un mois de rupture.

Il est difficile d'inventer un enseignement en distanciel en quelques semaines. Les étudiants de l'Université d'Angers ne sont pas inscrits volontairement dans un tel dispositif. L'égalité de traitement de tous les étudiants est une valeur fondatrice de l'université républicaine.

Comme le prévoient les textes, il faut distinguer les travaux du jury de validation des trimestres de l'année et les évaluations pédagogiques. Il lui semble important d'agir sur 3 étapes. La première étape passe par des modifications de contrôle des connaissances. Celles qui sont en cours ne sont plus applicables parce que les cours n'ont pas pu être délivrés et les formes d'évaluation prévues initialement ne sont plus possibles. Cela est permis par l'ordonnance 2020-351 du 27 mars 2020. Le Président a publié l'arrêté correspondant à ce titre. Il semble important que des débats se tiennent à ce sujet dans les équipes pédagogiques, les conseils de composante, à la CFVU et au CA.

La 2^{ème} étape concerne la délivrance des enseignements. Dans cette période de confinement, il est difficile de garantir une bonne délivrance des cours à toutes et tous. Concernant les examens et les évaluations, ceux-ci ne peuvent être réalisés en garantissant l'égalité de traitement.

La 3^{ème} étape se rapporte aux travaux de Jury. Il pourrait être envisagé de valider un semestre sans notes, et de faire reposer la validation de l'année sur celle du premier semestre, avec la possibilité de rattrapage.

Dans cette période de crise sanitaire, la préservation de la santé de toutes et de tous doit être l'objectif premier de l'institution. Il ne faut pas exiger l'impossible et ne pas pousser les étudiants à se mettre en danger ou à mettre en danger la santé de leur entourage.

Monsieur AKIN souscrit au discours de Monsieur CHRISTOFOL. Le 23^{ème} jour de confinement est abordé, la continuité pédagogique est mise à mal. Certains étudiants n'ont pas pu avoir accès à un seul cours ou un seul nouveau cours. Actuellement, aucun des dispositifs annoncés n'a été mis en place, comme le prêt d'ordinateurs, le prêt de carte SIM. Il demande quand cela pourra être mis en place et quand est-ce que l'Université pourra avoir l'assurance que les étudiants aient tous bien accès aux cours.

En réponse à Monsieur CHRISTOFOL, Monsieur ROBLÉDO explique que les débats sont en effet nécessaires. A cet effet, les différentes commissions, conseils se tiennent pour permettre ces débats. Les modifications de contrôle de connaissance (MCC) seront examinées et débattues lors de la CFVU du 15 avril 2020. Ces MCC auront été examinées au préalable dans les conseils de composantes et par les équipes pédagogiques.

Monsieur ROBLÉDO estime important que le processus d'apprentissage continue. Ce processus d'apprentissage doit s'accompagner d'un système d'évaluation, qui restera extrêmement souple, extrêmement bienveillant et adapté à la situation actuelle.

Concernant les questions de Monsieur AKIN, Monsieur ROBLÉDO répond que des ordinateurs ont été livrés. Une autre commande a été réalisée. Les cartes SIM et les boîtiers vont arriver très rapidement et vont pouvoir être mis à la disposition des étudiants qui en ont exprimé le besoin.

Madame TAÏBI souhaite réaffirmer que la note ne doit pas être une fin en soi. La note est un moyen d'évaluer l'acquisition des savoirs et la progression des étudiants. La notation perd de son sens dans le contexte actuel. Elle jugerait pertinent de ne pas le maintenir.

Les étudiants les plus défavorisés vont être encore plus fragilisés. Elle précise que certains collègues insistent pour faire passer des oraux, des examens, dans des conditions pas tout à fait acceptables. Il lui semble important que la question de l'évaluation soit discutée à l'échelle de la communauté universitaire.

Monsieur ROBLÉDO suppose que la discussion est en cours dans les équipes pédagogiques. Ces sujets seront abordés dans les prochains conseils de composante. Des échanges se tiendront également dans le cadre de la CFVU du 15 avril 2020, qui sera notamment chargée d'examiner les modifications des contrôles de connaissances qui sont aujourd'hui envisagées.

Monsieur ROBLÉDO précise que concernant l'activité recherche, une seule plateforme exercera son activité en présentiel dans le cadre de la recherche sur le Covid 19.

Une plateforme citoyenne et solidaire a été mise en place le 14 mars 2020 (cf. diaporama de séance en annexe). Monsieur ROBLÉDO salue la mobilisation et l'implication des étudiants ainsi que des collègues dans ce cadre.

Concernant le dispositif all my SMS, Monsieur BORDET précise que 96% des SMS ont été reçus. Certains étudiants n'ont pas été touchés puisqu'ils ont changé de numéro de portable. Cet outil reste néanmoins beaucoup plus efficace que les e-mails. Beaucoup d'étudiants ont apprécié cette démarche, même si tous n'ont pas éprouvé le besoin d'être recontactés.

Le dispositif a été mis en place en moins de 72h. Un débriefing est réalisé chaque soir avec les collègues, chargés notamment de faire remonter les situations les plus délicates, nécessitant une prise en charge immédiate. En ce sens, un échange est régulier avec le SUMPPS et les assistantes sociales du CROUS.

Comme indiqué précédemment, le fichier recensant les différentes situations devrait pouvoir être communiqué aux composantes d'ici une semaine. Le traitement nécessite du personnel habitué à manipuler des données dans un fichier excel qui reste complexe.

Monsieur BORDET remercie la quarantaine de personnes qui se sont mobilisées dans ce travail de reprise de contacts avec les étudiants.

Une collaboration a également été menée avec le Secours populaire.

Un dispositif d'aides d'urgence va également être mis en place. La création de la cellule d'aides d'urgence Covid 19 est à l'ordre du jour de cette séance du Conseil d'administration.

Des dispositifs ont aussi été mis en place pour conserver un lien social sur les dimensions de la Culture, de la Santé et du Sport. Ces dispositifs sont issus du groupe continuité lien social, déployé le 17 mars 2020.

Une émission hebdomadaire est proposée sur Radio Campus le samedi à 13h. La première émission a été diffusée le samedi 4 avril 2020. Monsieur ROBLÉDO et Madame HOCQUET ont représenté l'Université.

Ce plan de continuité d'activité met en exergue les initiatives du personnel. Son objectif est de répondre le mieux possible aux attentes des étudiants et par extension aux besoins qui apparaissent sur le territoire. Un soutien a rapidement été mis en œuvre à l'attention du personnel de santé.

Monsieur AKIN demande quel est le rôle du CROUS dans la gestion de la crise, notamment dans les cités universitaires.

Monsieur ROBLÉDO répond que le CROUS est partie prenante dans cette situation sauf au niveau de la restauration.

Monsieur BORDET précise qu'il reste 265 étudiants en résidence universitaire sur le site de Belle-Beille. Un lien permanent est assuré entre le CROUS et les résidents.

Une assistante du CROUS était présente lors de la distribution de colis alimentaires et pour savoir si les étudiants rencontraient des difficultés particulières.

Monsieur BORDET est en contact avec le CROUS sur la question de la distribution alimentaire, notamment pour les étudiants de Belle-Beille, pour qu'ils n'aient pas besoin de se rendre en ville.

Monsieur AKIN regrette de ne pas disposer de davantage d'informations de la Direction générale du CROUS, notamment sur le nombre d'étudiants encore présents dans les cités Universitaires en Pays de la Loire. Il est intéressé pour disposer de ce chiffre si celui-ci est porté à la connaissance de l'Université d'Angers.

4.2 Dérogation à la délibération n° CA076-2019 relative au cadre du télétravail à l'Université d'Angers

Monsieur ROBLÉDO présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Compte tenu du contexte actuel, il est prévu d'assouplir, à titre exceptionnel, le régime actuel :

Le recours au télétravail est privilégié au maximum. En période de crise, le télétravail peut se pratiquer en « mode dégradé » : dérogation par rapport au nombre et à la durée des télétravailleurs par service, dérogation par rapport aux conditions de télétravail par rapport aux équipements et réseaux.

Des dispositifs d'accompagnement du télétravail ont été mis en place, avec l'instauration notamment de fiches conseils.

Monsieur CHRISTOFOL demande quelle est la limitation dans la durée de ces nouvelles dispositions du télétravail : est-ce que ces dispositions vont se limiter à la période de confinement ?

Monsieur ROBLÉDO répond que ces principes dérogatoires sont liés uniquement à la période de confinement.

Les dérogations à la délibération n° CA076-2019 relative au cadre du télétravail à l'Université d'Angers sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 1 abstention (deux membres connectés n'ont pas voté).

4.3 Dérogation à la Charte Informatique

Monsieur ROBLÉDO présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Monsieur HUISMAN précise que les services de la Direction du développement numérique arrivent à travailler à distance avec les différents agents concernés, sans déplacements physiques.

Monsieur CHRISTOFOL demande ce qui peut être envisagé lorsqu'un agent utilise un ordinateur personnel qui deviendrait défaillant. Monsieur HUISMAN répond qu'il serait possible que l'Université prête un ordinateur.

Madame RICHARD précise que beaucoup de collègues sont en télétravail avec un ordinateur personnel. Une question se posait relativement aux agents qui devaient avoir un accès à des logiciels qui sont abrités derrière le VPN.

Monsieur CHRISTOFOL précise que dans le cadre d'un télétravail classique, le matériel est fourni par l'employeur. Il a conscience néanmoins que la situation est exceptionnelle.

Monsieur ROBLÉDO répond que différents ordinateurs ont été configurés et distribués. Il n'a toutefois pas été possible de distribuer des ordinateurs à tout le personnel.

Monsieur HUISMAN précise que de nouveaux ordinateurs ont été commandés, l'Université compte désormais 70% de télétravailleurs contre 20% actuellement, le chiffre ayant évolué en un week-end. Il a donc fallu s'adapter.

La dérogation à la charte informatique est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour (un membre connecté n'a pas voté).

5. Procès-verbal du CA

5.1 Procès-verbal du CA du Jeudi 12 Mars 2020

Le procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et deux abstentions (un membre connecté n'a pas voté).

6. Ressources Humaines

6.1 Contingent des aménagements de service pour les enseignants du second degré

Monsieur DELABAERE présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Il précise que le contingent des aménagements de service est fixé pour 3 années par le Conseil d'Administration et sur la base de 10% de l'effectif réel d'enseignants du second degré (126 enseignants). Le contingent était auparavant fixé par le ministère.

Il est proposé 12 aménagements de 192 heures maximum pour les 3 années à venir, soit 4 aménagements de 192H maximum par an. Les 10% définis correspondent à une pratique

locale fondée sur la pratique du ministère. Depuis de nombreuses années, le contingent correspondant à 10% satisfait l'ensemble des demandes pour l'université d'Angers.

Madame REY demande si ces aménagements sont toujours réservés à la dernière année avant la soutenance de la thèse. Monsieur DELABAERE répond que dans la pratique, cela est souvent le cas. Le décret précise que les enseignants, lorsqu'ils sont inscrits en vue de la préparation du doctorat, peuvent demander à bénéficier d'un aménagement de leur service d'enseignement dont la durée totale ne peut excéder quatre années. Pour une préparation de concours ou une poursuite de travaux de recherche, la durée de cet aménagement du service ne peut excéder une année.

Les responsables de composantes et responsables des services doivent donner un avis. Cet aménagement peut en effet présenter des contraintes sur les autres collègues pour assurer l'ensemble des services. Les avis favorables sont principalement réservés aux intéressés en dernière année de thèse.

Le contingent des aménagements de service pour les enseignants du second degré est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 1 abstention (deux membres connectés n'ont pas voté).

6.2 Modifications des primes pour charges administratives 2019-2020

Monsieur ROBLÉDO présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Il précise que le Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation a augmenté de 4% les primes d'administration. Elles sont au nombre de quatre et concernent le Président de l'UA, le Directeur de Polytech Angers, le Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie et le Directeur de l'Institut d'Administration des Entreprises.

Monsieur ROBLÉDO a décidé, dans un souci d'équité, d'augmenter du même montant les primes des charges administratives.

Deux chargés de mission supplémentaires ont été nommés : le chargé de mission en charge du rapprochement avec Le Mans Université et un chargé de mission transition (qui sera un personnel BIATSS, la prime sera versée dans le cadre de la RIFSEEP).

Madame NGUYEN PHUONG demande s'il est normal que la prime de directeur du SUMPPS ne figure pas dans le tableau. Monsieur HUISMAN répond que les personnels relevant des services communs comme le SUMPPS et le SCDA ont un statut différent. Ils touchent une rémunération équivalente sur un autre dispositif.

C'est également le cas pour Monsieur Laurent BORDET, personnel BIATSS, et la Vice-présidente étudiante qui relèvent d'autres dispositifs.

Madame NGUYEN PHUONG a le sentiment qu'il n'est plus proposé de chargé de mission international. Monsieur HUISMAN répond qu'il s'agit uniquement d'un changement de dénomination, l'intitulé est désormais « chargé de mission à la promotion de la langue française ». Un référent ISEP dans le domaine de l'international est également proposé.

Monsieur CHRISTOFOL note que la revalorisation des primes de 4% est en deçà de l'inflation.

Il aimerait que le Ministère augmente le point d'indice également. Ce point d'indice est gelé depuis 2010. Avec l'augmentation de la part salariale du CAS « pensions », il estime les

rémunérations en baisse de 15% depuis 2010.

Les modifications des primes pour charges administratives sont adoptées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 22 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions (un membre connecté n'a pas voté).

7. Affaires générales et statutaires

7.1 Présentation des administrateurs du Domaine universitaire de Cholet et du Campus universitaire de Saumur

Monsieur ROBLÉDO renouvelle les mandats de :

Monsieur Éric PIERRE, en qualité d'administrateur du Domaine universitaire de Cholet,
Madame Véronique MONDOU, en qualité d'administratrice du Campus universitaire de Saumur.

Monsieur ROBLÉDO remercie ces deux enseignants-chercheurs d'assurer leurs missions avec professionnalisme et motivation.

7.2 Création d'une Cellule d'aides d'urgence - Rôle et composition de la Cellule d'aides d'urgence

Madame RICHARD présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Comme indiqué précédemment, l'Université d'Angers est confrontée à la situation des étudiants connaissant des difficultés particulières. Ces étudiants ne peuvent pas nécessairement être pris en charge par le système ordinaire de gestion des difficultés matérielles et financières des étudiants. Ce dispositif reste toutefois le premier recours.

Deux voies d'accès sont possibles pour les étudiants : l'attribution d'aides financières par le CROUS et la possibilité d'attribution d'aides d'urgence par l'Université. Une instruction des demandes est réalisée par le SUMPPS.

Il est proposé aux administrateurs de créer une Cellule d'aide d'urgence dont la durée de vie serait limitée dans le temps avec une échéance prévue au 31 décembre 2020.

L'objectif est de pouvoir traiter les difficultés particulières qui surviendront à la rentrée.

Les demandes des étudiants pourront être examinées par un guichet unique, constitué de différentes catégories de personnels.

Cette cellule se réunira aussi souvent que nécessaire pour proposer au Président des attributions d'aide, qui peuvent être complémentaires à celles octroyées par le CROUS. L'objectif est de répondre aux situations imprévues.

Les sommes seront prélevées sur l'axe social du produit de la Contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC). Il sera possible de dépasser l'enveloppe prévue si les demandes l'imposaient.

Monsieur AKIN demande comment seront choisis les représentants étudiants. Monsieur ROBLÉDO répond qu'il avait été envisagé que les présidents des associations de l'UNEF et de la Fe2A fassent partie de la cellule de crise. Néanmoins, il sera possible pour ces deux organisations de proposer d'autres représentants. La gouvernance va solliciter les deux organisations. Les noms devront être communiqués très rapidement.

Madame RICHARD précise que l'objectif est que les administrateurs se prononcent sur cette

création pour que la Cellule se réunisse le plus rapidement possible.

Par l'intermédiaire du fil de discussion, Monsieur DANIEL indique qu'il souhaiterait que les composantes soient prises en considération, de manière à ce que les actions mises en place en proximité ne soient pas orthogonales mais complémentaires à celles menées par l'Université.

Madame RICHARD répond que la Cellule devra informer les composantes sur les cas qu'elle traite. Les composantes devront également informer la Cellule des cas qui pourraient relever de son périmètre.

L'objectif est d'assurer une équité d'information et de traitement pour les étudiants des différentes composantes.

Dans le fil de discussion, Monsieur LEMAIRE est surpris que la Cellule ne prévoit pas la présence du VP recherche, notamment pour tenir compte des doctorants. Monsieur ROBLÉDO répond que les doctorants sont aussi des étudiants, avec la probabilité de rencontrer les mêmes soucis que les étudiants de premier et de deuxième cycle.

Madame RICHARD précise qu'il est souhaité une instruction des dossiers par les assistantes sociales de façon à conserver un équilibre entre une répartition rapide et une instruction des dossiers sur des critères sociaux. Les décisions ne doivent pas être arbitraires.

Monsieur AKIN demande si la Cellule d'aides d'urgence aura connaissance des raisons qui auraient pu justifier un refus de la part du CROUS pour les aides sociales.

Madame RICHARD répond que la participation de l'assistance sociale du CROUS permettra d'établir le lien avec le CROUS. Monsieur HUISMAN rappelle que le directeur de la vie étudiante et de l'hébergement du CROUS est également membre de la Cellule.

Madame RICHARD précise que l'objectif est de disposer de règles plus souples que celles du CROUS.

Monsieur CHAUVET comprend que le vote portera sur le principe de la création de cette Cellule. Il a le sentiment que le Président pourrait décider de faire varier sa composition. Il demande s'il est possible de "figer" la composition proposée par "types" de membres.

Monsieur ROBLÉDO répond que le vote porte en effet sur la constitution de cette Cellule avec la qualité des personnes qui la composent. La délibération formalisera ensuite juridiquement cette composition.

Monsieur CHRISTOFOL demande si les fonds qui seront attribués à cette Cellule proviendront de la CVEC, du fonds social de l'UA ou des montants supplémentaires promis par la Ministre.

Monsieur ROBLÉDO répond que les fonds proviendront essentiellement de la CVEC. Le budget 2020 prévoit que 10% de la CVEC soit consacré à des dispositifs d'aides sociales. Tous les fonds qui proviendront du Ministère, fléchés sur cette dimension seront mobilisés. La fondation est également mobilisée avec un appel aux dons sur la dimension sociale.

La délibération est la suivante :

Il est créé au sein de l'Université une Cellule d'aides d'urgence pour étudier l'attribution d'aides d'urgence aux étudiants inscrits à l'Université d'Angers et connaissant des difficultés financières du fait de la crise sanitaire COVID-19. Cette Cellule est opérationnelle jusqu'au 31 décembre 2020.

La Cellule comprend les membres suivants, nommés par décision du Président :

- Vice-présidents en charge de la formation et de la vie universitaire, de la vie des campus, de l'international ; Vice-présidente étudiante,

- Assistantes sociales de l'université d'Angers et du CROUS,
- Directeur de la vie étudiante et de l'hébergement du CROUS,
- Représentants des associations étudiantes (UNEF et Fe2A),
- Directrice générale adjointe,
- Agent comptable ou son représentant.

Elle propose au président l'attribution d'une aide complémentaire à celle du CROUS ou d'une aide pour une demande qui sort du périmètre ou des critères d'attribution du CROUS après instruction du dossier par les assistantes sociales.

La création de la cellule d'aides d'urgence est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 1 abstention (deux membres connectés n'ont pas voté).

8. Prospective et moyens

8.1 Procédure d'attribution des aides d'urgence aux étudiants

Madame RICHARD présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Elle précise que la liste proposée n'est pas exhaustive, l'objectif étant de traiter l'imprévu.

Monsieur ROBLÉDO ajoute que toutes les sommes mobilisées dans cette perspective, prises notamment sur l'enveloppe CVEC, feront l'objet d'un compte rendu et d'une présentation en fin d'année.

Monsieur LEMAIRE demande ce qui pourra être envisagé après ce dispositif. La fracture numérique va subsister.

Monsieur ROBLÉDO précise que des dispositifs d'aide sont prévus à l'Université. Le confinement accentue ces difficultés.

Il existe un système de prêts d'ordinateurs pour pallier la fracture numérique. Il pourra être possible de réfléchir si les dispositifs conçus à titre exceptionnel doivent perdurer. Des discussions collectives seront menées pour l'utilisation de la CVEC.

Concernant le recensement des besoins, Monsieur AKIN estime que les étudiants qui ont perdu leur travail doivent être pris en considération. Monsieur ROBLÉDO rappelle que la liste proposée n'est pas exhaustive.

Monsieur AKIN ajoute que certains étudiants n'ont pas de contrat de travail et ne pourront pas justifier des sommes perdues auprès d'assistantes sociales.

Madame RICHARD répond que l'objectif de cette Cellule d'aide d'urgence est de respecter une logique de besoins exprimés par l'étudiant et pas une logique de droits ouverts et de règles.

Les étudiants peuvent rencontrer différentes situations, qui ne sont pas forcément écrites dans les règles d'attribution des aides sociales. Les étudiants cités par Monsieur AKIN peuvent contacter la Cellule.

La délibération est la suivante :

Le Président peut attribuer une aide d'urgence aux étudiants sur proposition de la Cellule d'aides d'urgence.

Les pièces jointes permettant à l'ordonnateur d'attester de la situation des bénéficiaires et de liquider le montant des sommes payées sont conservées par l'ordonnateur sous sa responsabilité.

Les aides apportées et leur montant seront présentés pour information aux administrateurs.

La procédure d'attribution des aides d'urgence aux étudiants est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour (un membre connecté n'a pas voté).

9. Décisions du président prises par délégation du C.A.

Les décisions du président prises par délégation du C.A. ont été mises en ligne.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ROBLÉDO clôt la séance à 17h40.

Christian ROBLÉDO

Le Président de l'Université d'Angers

Signé

Isabelle RICHARD

La Vice-présidente du Conseil d'administration et égalité

Signé

Olivier HUISMAN

Le Directeur général des services

Signé

ANNEXE :

Diaporama de la séance du 9 Avril 2020.

Conseil d'administration

9 Avril 2020

Ordre du jour :

1. Modalités d'organisation des réunions à distance
2. Informations générales
3. Modalités d'organisation des élections à distance aux instances statutaires de l'UA
4. Organisation et gestion de la crise COVID 19
5. Procès-verbal du CA
6. Ressources humaines
7. Affaires générales et statutaires
8. Prospective et moyens
9. Décisions du Président prises par délégation du CA
10. Questions diverses

1. Modalités d'organisation des réunions à distance - Vote

- **Mise à disposition** d'un accès à des moyens techniques permettant la participation effective des membres pendant la durée de la délibération
- **Convocation** mentionnant que la séance se tiendra à distance, avec mention de la date et de l'heure de son début ainsi que la date et l'heure à laquelle interviendra au plus tôt la clôture
- **Durée de vote précise**, avec indication du début et de la fin, pour chaque délibération et précision par le Président de la durée du vote, qui ne peut être inférieure à 3 minutes
- **Le vote** : le Président soumet le point au vote, en appelant chaque participant à se prononcer «pour», «contre» ou à «s'abstenir»



1. Modalités d'organisation des réunions à distance

- **Clôture les débats** au plus tôt à l'heure limite fixée au préalable
- **Communication des résultats** : à l'expiration du délai de vote, le Président informe les membres de l'instance du résultat du vote
- **Reprise ou poursuite** dans les mêmes conditions de la procédure de délibération et vote en cas d'incident technique (avec mention au procès-verbal)

1. Modalités d'organisation des réunions à distance

- Les **modalités d'enregistrement et de conservation des débats** sont identiques aux conditions normales de tenue des instances
- En fonction des points inscrits à l'ordre du jour, **des tiers peuvent intervenir en séance**. Ils se connectent à la séance selon les mêmes modalités que les membres du Conseil d'administration.

POUR VOTE

2. Informations Générales

Arrêté d'interdiction des locaux

Un Arrêté n°2020-03 du 13 mars 2020 portant interdiction d'accès à l'ensemble des locaux de l'Université d'Angers à ses usagers a été pris par le Président de l'Université.

Cet arrêté a été pris suite à l'annonce par le Président de la République de la fermeture au public les universités et avant que les mesures de confinement ne soient adoptées.

POUR INFORMATION

2. Informations générales

Autoévaluation
Accréditation



2. Informations générales

Quatre volets principaux de l'autoévaluation

- Le fonctionnement global de l'institution
- Les formations de licence
- Les formations de master
- Les unités de recherche et de la formation doctorale

2. Informations générales

Le calendrier/La démarche

- Calendrier général décalé avec remise de notre dossier 6 novembre (versus 11 septembre)
- Démarche participative, incluant des élus des conseils comme co-animateurs des groupes de travail
- Tenir compte des contraintes
 - Du confinement
 - De la charge de travail de tous les personnels
- Adaptation proposée
 - Travailler, malgré le confinement sur les aspects gouvernance et recherche en avril, mai, juin
 - Reporter à Juillet, Septembre, Octobre le travail sur les formations

2. Informations générales

Des précisions aux prochains CA

- Définition des groupes de travail
- Sollicitations d'élus des conseils pour y participer
- Finalisation du calendrier
- Avis sur le rapport d'auto-évaluation au CA d'octobre

3- Modalités d'organisation des élections à distance aux instances statutaires de l'UA - Vote

Afin de permettre le fonctionnement des instances collégiales pendant l'état d'urgence sanitaire, il est nécessaire de poursuivre le processus électoral avec des modalités adaptées à une tenue des instances à distance.

Un cadrage propose de nouvelles modalités d'élections des membres des instances statutaires de l'Université d'Angers en proposant des élections à distance.

Les instances concernées sont celles prévues à l'article 2.5 du règlement intérieur de l'UA (commissions permanentes) ainsi que celles définies à l'article 1.3 (Conseil de gouvernance) et au titre V (Services communs et généraux) des statuts de l'UA.

3- Modalités d'organisation des élections à distance aux instances statutaires de l'UA

La sincérité des opérations électorales, l'accès au vote de tous les électeurs, le secret du scrutin, le caractère personnel, libre et anonyme du vote, l'intégrité des suffrages exprimés et la surveillance effective du scrutin doivent être garantis.

Les votes ne sont pas réalisés en séance, mais à distance avec un code unique transmis à chaque élu.e. Le vote se déroule pendant une période déterminée.

Le Président de l'Université proclame les résultats du scrutin lors du conseil ou commission tenu immédiatement après la clôture des élections.

3- Modalités d'organisation des élections à distance aux instances statutaires de l'UA

Les dates des élections permettant de pourvoir les sièges laissés vacants au 12 mars 2020 sont les suivantes :

- Par les membres élus du CA : du 27 avril 8h au 29 avril 18h
- Par les membres élus de la CR : du 27 avril 8h au 29 avril 18h
- Par les membres élus de la CFVU : du 27 avril 8h au 29 avril 18h

POUR VOTE

4. Organisation et gestion de la crise COVID 19

- 4.1 Présentation du Plan de continuité d'activité – **INFORMATION**
- 4.2 Dérogation à la délibération n° CA076-2019 relative au cadre du télétravail à l'Université d'Angers – **VOTE**
- 4.3 Dérogation à la charte informatique - **VOTE**

4.1 PCA simplifié modifié

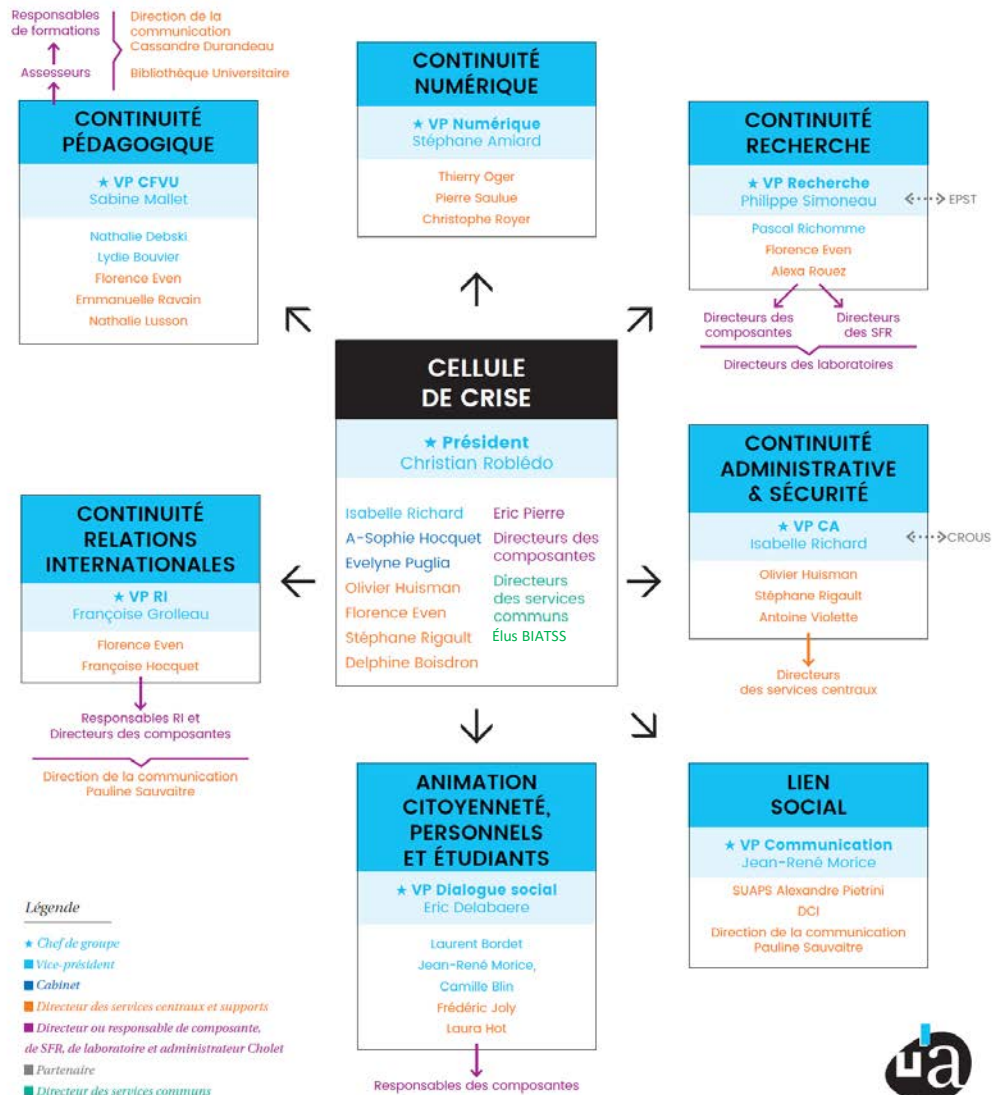
- Le dispositif de gestion de crise
- Le dispositif de communication
- Le plan de continuité d'activité
 - Locaux ouverts/Locaux fermés
 - Présence des personnels
 - Continuité pédagogique
 - Activités de recherche
- Plateforme citoyenne et solidaire

Dispositif de gestion de crise

- Une cellule de crise
 - Configuration restreinte
 - Configuration élargie
- 7 pôles de continuité d'activité, en lien avec les responsables des composantes et service
- Une cellule de crise par composante, organisée en interface avec les sept pôles de continuité

ORGANISATION GESTION DE CRISE

16 MARS 2020
VERSION 2



Réunion quotidienne de la cellule de crise

Dans chaque composante cellule de crise incluant au moins:

- Directeur composante
- DISC
- Assesseur pédagogie et expert pédagogie a distance
- Référent RI
- Référent recherche (directeur SFR)

Organisation pour la continuité pédagogique en « arbre »

- Pole continuité pédagogique
- Assesseurs pédagogiques
- Responsables de département
- Responsables de formation
- Enseignants
- Etudiants

L'importance de la communication

Ensemble des canaux habituels de communication activés :

- Mise à jour régulière du site web et de la page intranet (ressources)
- Communication institutionnelle du président par mail
- Utilisation de Yammer, de l'ensemble des réseaux sociaux de l'établissement (twitter, facebook, instagram) et de l'application UA
- Newsletter spécial covid-19
- + Organisation de groupes Teams

Impact relations presse

semaine du 23 au 27 mars

- [TF1] [Coronavirus : des solutions hydroalcooliques fabriquées par des étudiants bénévoles à Angers](#)
- [Hitwest] [Mobilisation de l'Université d'Angers pour soutenir les soignants](#)
- [RCF] [L'université d'Angers mobilisée face au coronavirus](#)
- [Le monde] [Coronavirus : avec le confinement, l'enseignement supérieur a pris le virage des cours à distance](#)
- [L'étudiant] [Coronavirus : universités et écoles viennent en aide aux hôpitaux](#)
- [Angers info] [Solidarité Coronavirus. A Angers, les étudiants en Pharmacie conçoivent les gels hydro-alcooliques pour les médecins.](#)
- [Angers villactu] [Coronavirus : des étudiants de l'Université d'Angers produisent des gels hydroalcooliques](#)
- [La Croix] [À Angers, les étudiants mobilisés pour les soignants](#)
- [France culture] [Tout savoir sur le Covid-19](#)
- [RCF] [Pandémie : « Cette crise fait revenir nos gouvernants au réel » Joël Hautebert](#)

INITIATIVE

Les solutions des étudiants ingénieurs et bénévoles sont bien accueillies



Les étudiants en pharmacie d'Angers fabriquent des solutions hydroalcooliques. Des étudiants d'autres facs assurent le suivi des demandes des praticiens. Le personnel administratif de l'université délivre ces bouteilles auprès des médecins généralistes, comme ici aux Ponts-de-Cé.

Photo: CD, Lucien COMBE

Diverses étudiants angevins se sont lancés dans deux opérations de solidarité : la garde d'enfants et la fabrication et distribution de solutions hydroalcooliques. Des étudiants angevins se sont portés bénévoles, entourés de professeurs et de personnels administratifs des universités, pour venir en aide au milieu médical et qui marche. Certains fabriquent des solutions hydroalcooliques pour les médecins, tandis que d'autres se proposent pour la garde d'enfants des personnels soignants (lire aussi notre édition de jeudi).

Il est 14 heures dans l'enceinte de la faculté de médecine qui surplombe la Maine. Le lieu, habituellement grouillant, est d'un calme absolu. Derrière la porte d'une grande salle, un quinzième d'étudiants de seconde année de médecine, gantés et masqués, travaillent. Pas de cours, mais une action citoyenne et solidaire.

700 étudiants bénévoles

Entre ordinateurs et téléphones, nous sommes dans le centre névralgique de cette opération. « Nous menons deux actions de front, souligne un professeur en chimie lui-même bénévole. Par la plateforme nous recevons, d'une part, les demandes de personnels soignants qui ont des soucis de garde pour leurs enfants, et, d'autre part, nous recensons les besoins en

gel des médecins libéraux du département. » Les barrières sont tombées entre les libéraux, les étudiants bénévoles - 700 à ce jour - viennent de la faculté de sciences mais aussi de l'UTU ou encore de l'Estma. Pas loin de 300 médecins ont déjà « passé commande » de cette solution hydroalcoolique, tandis que 70 familles sont en relation avec leurs nouvelles nounous. « Ça n'a l'air de rien, mais dans nos métiers nous avons de nombreux horaires atypiques et lorsque l'assistante maternelle décide de suspendre son activité dans le cadre du confinement, cette action de solidarité apporte des solutions. »

Un litre par médecin

Dehors, on charge les véhicules de bouteilles de ces solutions hydroalcooliques. « Un litre par médecin. Une consommation que l'on estime pour dix jours ». Les trois quarts des demandes sont enregistrées depuis lundi et sont satisfaites hier. « C'est l'Agence régionale de santé qui priorise les demandes. Ensuite, nous avons établi des circuits pour nos livreurs, qui sont des enseignants et des administratifs de nos facs ». Et c'est ainsi qu'un véhicule quitte la faculté de médecine, rue Roger-Amsler, pour une vitrovors Les Ponts-de-Cé et Loire-Autliou. Premier arrêt dans le nouveau quartier de la Monnaie.

Bruno JEOPHY

Impact relations presse

semaine du 30 mars au 3 avril

- [Ouest France] [Coronavirus. Examens, aides, rapatriements... L'université d'Angers « mobilisée » sur tous les fronts](#)
- [Angers Villactu] [Malgré le confinement, l'Université d'Angers reste active](#)
- [Angers maville] [Coronavirus. Le président Roblédo loue une « université solidaire et mobilisée »](#)
- [Ouest France] [Coronavirus. « Plus d'un millier d'étudiants angevins sont mobilisés »](#)
- [Ouest France] [Coronavirus. Les examens se feront à distance à l'Université d'Angers](#)
- [Ouest France] [Coronavirus. Emmanuel Macron a félicité les étudiants de la faculté de Santé d'Angers](#)
- [The Conversation] [Pourquoi le Covid-19 ne mettra pas en péril le tourisme en France](#)
- [RCF] [Face au confinement, comment l'université d'Angers s'adapte](#)
- [Angers info] [Coronavirus. Les campus de l'Université d'Angers sont fermés mais les activités se poursuivent](#)
- [Ouest France] [Coronavirus. Sport et santé : l'Université d'Angers « cocoone » sa communauté](#)
- [Campus com] [L'Université d'Angers organise sa première "visioconférence de presse"](#)
- [Ouest France] [Coronavirus. « Cette pandémie est un dilemme social »](#)

ouest france
Justice et Liberté

jeudi 2 avril 2020
Édition(s) : Édition principale
647 mots - 5 min

MAINE-ET-LOIRE

L'Université d'Angers mobilisée sur tous les fronts

Hier, en pleine période de confinement, son président Christian Roblédo a détaillé les modalités des examens, et l'aide apportée aux étudiants en période de lutte contre l'épidémie de Covid-19.

Lors d'une visioconférence de presse organisée hier, en début d'après-midi, Christian Roblédo, récemment ré-élu à la tête de l'Université d'Angers (UA), s'est voulu rassurant sur le fonctionnement de l'établissement en période de confinement. Il a fait le point sur le déroulement des examens, la situation des étudiants étrangers et ceux vivant à l'étranger, et sur la contribution à la lutte contre l'épidémie de Covid-19.

« L'université est mobilisée, et contribue à la lutte contre l'épidémie qui touche notre pays », insiste Christian Roblédo, en référence aux étudiants de la faculté de santé qui ont fabriqué et distribué des centaines de litres de solutions hydroalcoolique (SHA) aux professionnels de santé d'Angers et de l'agglomération.

valider l'année universitaire. Christian Roblédo l'assure : « Ils ne sont pas compromis. Les évaluations auront lieu à distance selon un nouveau planning. Et nous ne voulons pas que les examens rognent sur les congés d'été. »

L'établissement s'est fixé une deadline jusqu'au 10 juillet pour boucler cette période de phase d'examen, session de rattrapage comprise.

« Chaque étudiant aura deux chances pour pouvoir passer son année. »

Presque tous ont une solution pour suivre les cours à distance via des outils numériques ou par des envois de documents, en partenariat avec La Poste pour ceux qui n'ont pas de connexion. « Nous sommes passés

jours hors de leur pays d'origine. Si certains ont décidé de rester sur leur lieu d'études, d'autres rencontrent des difficultés pour rentrer en France. C'est le cas de quatre étudiants bloqués au Pérou, à qui l'université a débloqué une bourse de 800 € chacune pour organiser leur rapatriement.

Pour financer le billet retour de ces étudiants, l'université va pouvoir s'aider de la contribution vie étudiante et campus (CVEC). Ce pot commun, auquel chaque étudiant participe en s'acquittant d'une somme (91 € pour l'année 19/20) lors de son inscription, est, en temps normal, redistribué dans des projets ou des aides sociales à destination d'étudiants.

news tank
higher ed & research

jeudi 2 avril 2020 17:22
1756 mots - 7 min

NEWS TANK EDUCATION

Université d'Angers : « Pas d'économies sur le dos de la crise, nos engagements seront tenus »

« Du fait de la crise, il y aura bien évidemment des surcoûts pour l'université, mais aussi des dépenses qui ne seront pas à honorer. »

En tout cas, l'établissement ne fera pas d'économies sur le dos de la crise, nos engagements seront tenus », déclare Christian Roblédo, président de l'Université d'Angers, le 01/04/2020, lors d'un point presse organisé en visioconférence.

Il revient notamment sur la question de la rémunération des vacataires. Christian Roblédo indique ainsi qu'ils « seront payés au service fait. Tous les contrats débutés avant la crise seront honorés au volume prévu, et pour les contrats pas encore activés, nous leur laissons la possibilité de mettre en place leur enseignement à distance ». Concernant les doctorants et les étudiants employés, « leur contrat sera honoré, quelle que soit la situation ».

La priorité de l'université a été d'assurer la continuité pédagogique. « L'enseignement est le cœur de notre activité, il a donc fallu rapidement se mettre en ordre de marche. Aujourd'hui, quasiment la totalité de nos formations a pu déployer ses cours à distance, avec l'appui de nos services », dit-il.

Depuis la fermeture de l'établissement, 1 200 enseignants et vacataires de l'établissement ont été accompagnés dans la production de cours en ligne par

Locaux

- Fermeture de l'accès aux usagers, surveillance par l'entreprise de gardiennage
- Ouverture de la présidence et du site santé
- Fermeture de tous les autres locaux, permanence de passage assurée sur l'entretien de certains matériels recherche sur les sites scientifiques (RMN en sciences, animaleries en Santé)

Continuité administrative et institutionnelle

- Gestion du courrier assurée (2H) à la présidence par un agent avec rotation des personnels (8 personnes),
- Responsables de services mobilisés, avec quelques personnes assurant une présence pour l'instant DAF, Agence comptable, RH (6 personnes)
- Organisation des réunions à distance
 - Arrêté du président

Les situations des personnels

- Présent : exceptionnel et sur délivrance de l'attestation individuelle de déplacement professionnel signée du président
- Télétravail généralisé

Les dispositions pour le télétravail

- Distribution de PC avec VPN aux personnels en ayant besoin
- Procédure d'utilisation de son PC personnel afin d'accéder au Système d'Information de l'UA pour les personnels n'ayant pas de portable
- Bonnes pratiques télétravail en cours d'enrichissement
- Groupe teams SSTU/DPS/Chsct sur la prévention pour le télétravail
- Liens réguliers avec chef de service pour maintenir le lien social
 - Equipe teams par service
 - Bonnes pratiques

Les situations des personnels

- Congé maladie

Absence de jour de carence pour les arrêts-maladie COVID et les ASA-Covid pour les BIATSS et les E/EC

- Congés annuels

- Autorisation spéciale d'absence notamment pour garde d'enfant

Renseigné sur chronotime

Arrêt de la remontée des situations contact covid-19 vers le rectorat depuis le stade3

Remontée hebdomadaire des situations des personnels par les chefs de service au DGS

Assurer les rémunérations

- Continuité assurée du service de paie
- Maintien de la rémunération liée aux activités d'enseignement (services, HC, vacations) malgré la transformation des modalités d'enseignement.
- Bien que tout soit mis en œuvre au niveau de l'établissement, la DGFIP a fait savoir qu'elle n'était pas en mesure d'effectuer les opérations permettant le traitement des vacations, heures complémentaires, contrats étudiants, sujétions, astreintes ou de prendre en compte les changements (indice, RIB,...), pour les payes d'avril et de mai.
- Un système d'acomptes a par conséquent été mis en place par l'Université pour traiter les situations les plus sensibles (contrats étudiants, doctorants, certains vacataires). Les régularisations devraient intervenir sur la paye de juin.

Continuité pédagogique

- Indispensable pour
 - Permettre les apprentissages et la validation de l'année
 - Rendre supportable le confinement
- Assurée via **des techniques simples** d'enseignement à distance
 - Dépôt de cours, et dépôt de devoir sur moodle
 - Oraux a distance
- Les techniques plus élaborées sont possibles pour les enseignants experts ou avec l'aide d'experts. (Panopto, powerpoint sonorisé, classe virtuelle)

Activité de recherche

- Permanence assurée pour les activités de maintenance indispensables
- Lien avec les EPST assuré
- Pas de maintien d'activités de recherche sur place

Plate-forme citoyenne et solidaire

- Déploiement le 14 mars
- Evolutive
 - Standard téléphonique sur 2 axes :
 - Garde d'enfants pour personnel de santé
 - 92 familles aidées / 200 enfants
 - Commande & Livraison de Solutions HydroAlcooliques (SHA)
 - Livraisons assurées par une trentaine de personnels de l'UA
 - Angers puis progressivement étendu à tout le département + 72
 - 5000 litres produits et livrés
 - Aujourd'hui
 - Un plateau téléphonique conservé
 - Des livraisons de SHA arrêtées
 - Passage de relais aux répartiteurs (49/72/53)

Dispositif AllmySMS

Dispositif AllMySMS

- Envoi d'un SMS à 25000 étudiants
 - Lundi 6 avril
- Une équipe de volontaires (40) :
 - Reprend contact pour
 - Identifier les difficultés rencontrées
 - Sociales, matérielles, numériques, psychologiques...
 - Orienter vers
 - les bons interlocuteurs (SUMPPS)
 - les dispositifs existants
 - les solutions appropriées
 - Prêt d'ordinateurs
 - Carte SIM, clef 4G...
 - A partir
 - D'un guide d'entretien créé pour l'occasion
 - D'un formulaire pour enregistrer les réponses
 - Un échange avec les composantes (sur les situations déjà identifiées)

Dispositif AIIMySMS

- Principaux chiffres

- 350 retours
- 320 reprises de contact
- Typologie des principales difficultés rencontrées
 - Numérique / informatique (64%)
 - Isolement (33%)
 - Santé (19%)
 - Logement (18%)

Collaboration Secours Populaire

- Dispositif d'aide alimentaire
 - Mise en place d'une distribution de colis alimentaire le mercredi 8 avril
 - Sur le campus de Belle-Beille
 - Avec le soutien des
 - Etudiants Relais santé
 - Personnels UA
 - Des étudiants Fé2A et UNEF
 - Public visé :
 - Les étudiants en résidence universitaire
- Extension progressive du dispositif à venir



Un dispositif d'aides d'urgence

La création d'un dispositif d'aides d'urgence à destination des usagers vous est proposé lors de cette séance.

Les aides peuvent être variées, en numéraire et parfois en nature (prêt d'ordinateurs par exemple), afin de répondre au mieux aux différentes situations rencontrées.

Il vous sera ainsi proposé d'instituer une Cellule d'aides d'urgence/COVID 19.

Lien social UA

Continuité Culture, Santé, Sport

Dispositif #Cocoonectée

- Déploiement d'un premier groupe de travail le 17 mars
- Une vingtaine de personnes engagées (Cope, Suaps, DCI, Sumpps, DirCom)
- Le principe :

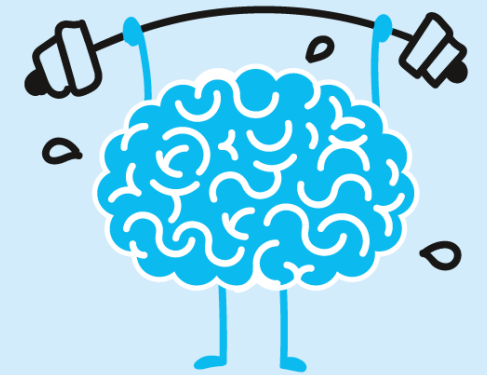
Pendant cette période de confinement, l'UA souhaite maintenir un lien social avec sa communauté : 3 rendez-vous offerts tous les jours de la semaine pour rester en forme et accéder à des contenus culturels.

#COCOONECTÉE



Dispositif #Cocoonectée

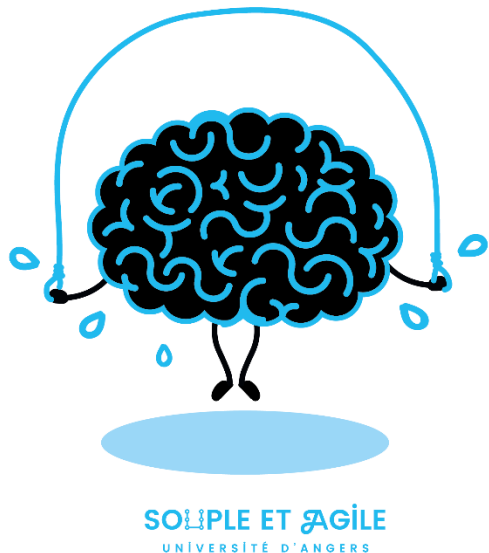
- **Rendez-vous UASport** (*pilotage SUAPS*) : vidéo de 20 à 30 min / jour (filmée par les collègues et vacataires du Suaps)



**- 1 JOUR
1 ACTIVITÉ**

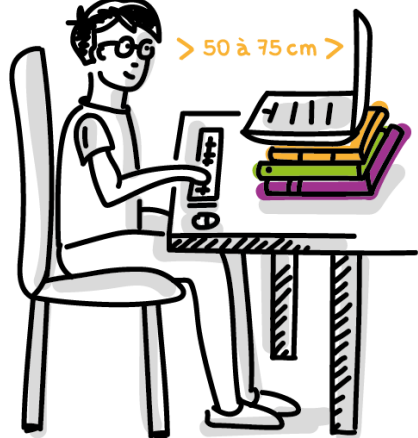
**Coachée par l'équipe
du SUAPS.**

> Mise en ligne assurée par la Com. Diffusion sur YouTube puis réseaux sociaux (Yammer, Twitter) + site UA



Dispositif #Cococonnectée

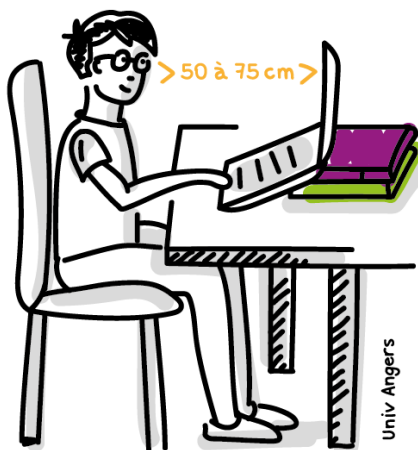
- **Astuce UASanté/Bien être** (*pilotage Cope et Sumpps*) : création d'une série de "fiches visuelles" (bonnes postures à suivre en télétravail, idées recettes...)



Avec clavier et souris séparés



#cococonnectée



Univ Angers

> Diffusion RS (Yammer, Twitter, Instagram...) + site UA

Dispositif #Cocoonectée

- **L'instant UACulture** (*pilotage DCI*) : diffusion de contenus culturels (pièces de théâtre, ciné-concerts, playlist UA, lectures et Rdv littéraires...) pour se documenter et se divertir.



> Diffusion
RS (Yammer,
Twitter) +
site UA

Dispositif Radio Campus

Une émission hebdomadaire

Le samedi à 13h et rediffusion le lundi à 13h

50 minutes d'antenne

A chaque émission : 2 étudiant.e.s invité.e.s et un représentant UA

Maintenir le contact UA avec la communauté étudiante

Témoignages d'étudiant.e.s

4.2 Dérogation à la délibération n° CA076-2019 relative au cadre du télétravail à l'Université d'Angers - VOTE

- **Le cadre actuel :**

- « La possibilité de télétravailler est ouverte uniquement à l'ensemble des personnels BIATSS, titulaires et contractuels, en contrat à durée déterminée ou indéterminée, et répondant aux conditions cumulatives suivantes
 - avoir une ancienneté minimum d'un an sur leur poste.
 - travailler à une quotité de travail supérieure ou égale à 80%.
 - occuper des fonctions dont tout ou partie des activités sont éligibles au télétravail.
 - disposer des conditions techniques requises pour télétravailler à leur domicile (espace dédié, accès internet haut débit, conformité des installations électriques).

- **Le nombre maximum d'agents autorisés à télétravailler simultanément à l'UA sera limité à 20% de l'effectif de l'unité de travail.**

- Le nombre de jour télétravaillables de manière régulière est :
 - au maximum de **3 demi-journées** par semaine.
 - avec un temps de présence minimum dans les locaux de l'Université de **3 journées** quelle que soit la quotité de travail de l'agent. »

4.2 Dérogation à la délibération n° CA076-2019 relative au cadre du télétravail à l'Université d'Angers - VOTE

Compte tenu du contexte actuel, à titre exceptionnel, le régime actuel est assoupli:

Le recours au télétravail est privilégié au maximum. En période de crise, le télétravail peut se pratiquer en « mode dégradé »: dérogation par rapport au nombre et à la durée des télétravailleurs par service, dérogation par rapport aux conditions de télétravail en ce qui concerne les équipements et réseaux(...).

4.2 Dérogation à la délibération n° CA076-2019 relative au cadre du télétravail à l'Université d'Angers - vote

AU (TÉLÉ)TRAVAIL

ÉDITION SPÉCIALE COVID-19

POUR LES
RESPONSABLES
D'ÉQUIPE

Comment organiser son équipe
pendant le confinement ?

1. Information et communication

Dans cet évènement exceptionnel source des stress et d'incertitudes, le rôle du responsable d'équipe est d'aider ses collègues à obtenir une information claire et transparente et de communiquer sur les décisions prises qui auront un impact sur l'activité de l'équipe. Il est plus que nécessaire d'établir un climat de confiance dans son équipe en faisant preuve de pédagogie et en pratiquant l'écoute active (savoir écouter, questionner, reformuler).

Conseil de posture : Le responsable affiche son leadership en fixant un cap et en rassurant son équipe.

2. Adaptation des missions

L'activité de chacun est bouleversée par le travail à la maison, avec les enfants, avec des outils différents. L'objectif est d'aider les collaborateurs à identifier les tâches clés et à reporter les dossiers non urgents. Il sera utile de communiquer les choses importantes et de concentrer les équipes sur l'essentiel en apportant à chacun une vision globale des activités de l'équipe.

Conseil de posture : Le responsable hiérarchise les priorités et pilote l'activité avec souplesse. L'outil « Planner » de l'offre Office 365 répond à ce besoin.

#cococonnectée

3. Maintien du collectif

Il est important d'organiser et d'animer des temps d'échange collectifs pour maintenir du lien entre les membres de son équipe. La continuité de rituels professionnels peut être assurée en ligne par de nouvelles formes de partage à distance :

- les pauses collectives en « café virtuel » sur TEAMS,
- la formation des équipes à distance sur les outils numériques,
- la création de documents de partage sur Wiki, OneNote...

Le responsable sera attentif à conserver un lien individuel avec chaque membre de son équipe et notamment avec les personnes en isolement (familial ou matériel) de façon à détecter les difficultés, signaux faibles non visibles à distance.

Cette organisation de travail peut modifier la charge de travail des uns et des autres, une attention particulière doit être portée sur la suractivité ou la sous-activité (sentiment d'inutilité).

Conseil de posture : Gardez le dialogue avec votre équipe, avec optimisme et en projection vers l'avenir.

4. Préservation de la santé des équipes

Afin de garantir la sécurité et de protéger la santé de son équipe, le responsable doit rappeler aux personnels en télétravail les bonnes pratiques du travail sur écran et en matière de déconnexion afin de garantir les frontières vie privée/vie professionnelle. D'ailleurs, les modalités de prise de congés sont conservées pendant le confinement. En cas de difficulté ou de besoin, les services des ressources humaines et le service de santé au travail restent joignables.

Conseil de posture : Bienveillance et empathie afin d'accompagner le personnel vulnérable et prévenir les risques psycho-sociaux.



4.2 Dérogation à la délibération n° CA076-2019 relative au cadre du télétravail à l'Université d'Angers - vote

AU (TÉLÉ)TRAVAIL

Quelques astuces pour vous aider à bien organiser vos journées de travail à distance.

1. se fixer des horaires de travail

Chacun son rythme mais certaines plages horaires sont recommandées pour joindre plus facilement vos interlocuteurs.

2. s'habiller

Rester en pyjama entraîne la procrastination. Habillez-vous comme si vous alliez au bureau. Le parfum est facultatif ;)

3. se créer un espace de travail

Dans la mesure du possible, installez-vous au calme, dans un endroit propre et dégagé réservé à votre journée de travail.

Univ Angers

4. planifier ses tâches

L'UA a mis à disposition sur son site web une *to-do list* en version numérique ou à imprimer. Notez-y vos objectifs et tâches à accomplir. Ne soyez pas trop ambitieux !

5. ne pas oublier de faire des pauses

Levez-vous, étirez-vous... allez vider le lave-vaisselle ? Prenez également le temps de déjeuner sainement et dans le calme.

6. garder contact

Ne restez pas isolé ! Prévoyez régulièrement un point équipe, une réunion entre collègues ou un visio-café par exemple.

7. se déconnecter

Il est important de séparer sa vie privée de sa vie professionnelle. Après votre journée de travail, éteignez votre ordinateur, quittez la pièce, et n'y revenez que le lendemain.

cocoonectée

4.2 Dérogation à la délibération n° CA076-2019 relative au cadre du télétravail à l'Université d'Angers - vote



Remarque : Plus l'écran est grand, plus il peut être éloigné des yeux. Pour compenser une grande distance et/ou le niveau d'inclinaison, augmentez la taille du texte à l'écran

Ajustez l'inclinaison de l'écran pour modifier la distance par rapport aux yeux et éviter l'éblouissement

Mettez un classeur à feuilles mobiles, une corbeille ou un livre entre l'ordinateur et vos jambes pour plus de stabilité et une meilleure circulation de l'air

Les genoux plus bas que les hanches

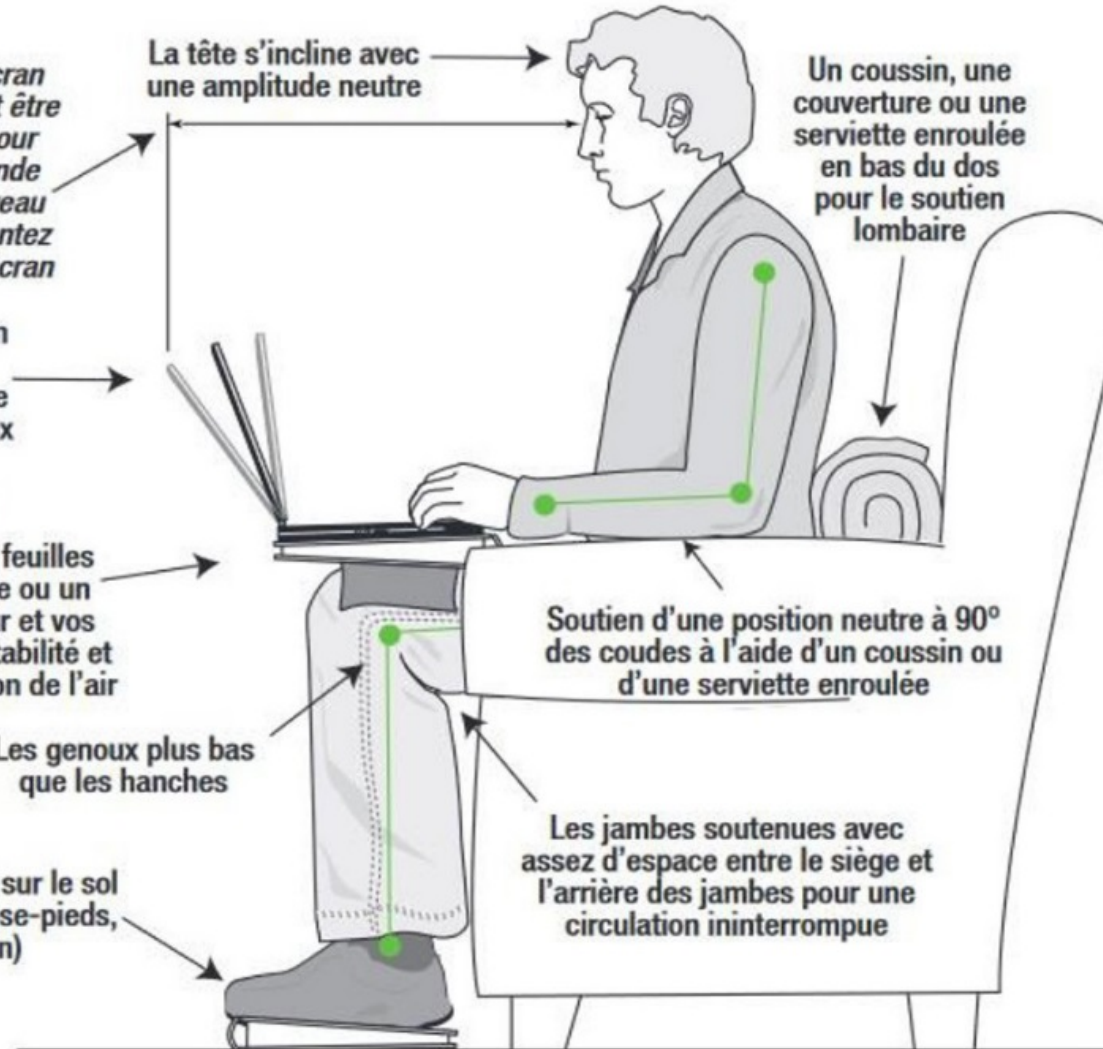
Les pieds à plat sur le sol (utilisez un repose-pieds, au besoin)

La tête s'incline avec une amplitude neutre

Un coussin, une couverture ou une serviette enroulée en bas du dos pour le soutien lombaire

Soutien d'une position neutre à 90° des coudes à l'aide d'un coussin ou d'une serviette enroulée

Les jambes soutenues avec assez d'espace entre le siège et l'arrière des jambes pour une circulation ininterrompue



université
angers

4.2 Dérogation à la délibération n° CA076-2019 relative au cadre du télétravail à l'Université d'Angers

Ces dispositions figurant dans le plan de continuité d'activité ont été approuvées par les membres du CHSCT à l'unanimité des membres présents le 1^{er} Avril 2020.

Elles ont également été approuvées par les membres du CT réunis le 2 Avril 2020 à l'unanimité avec 9 voix pour.

POUR VOTE

4.3 Dérogation à la charte informatique – vote

Il est proposé d'adopter une dérogation à la charte informatique annexée au Règlement Intérieur de l'Université.

Cette dérogation porte sur l'autorisation d'utiliser du matériel informatique personnel pour le télétravail et d'accéder via ces outils aux logiciels et réseaux de l'Université.

4.3 Dérogation à la charte informatique – vote

Procédure:

- Accord de l'agent
- Accord du chef de service
- Vérification des conditions d'accès indiquées dans les modifications :
 - L'ordinateur doit disposer d'un antivirus et d'une base de signatures à jour
 - L'ordinateur doit disposer de la dernière version à jour du système d'exploitation
 - l'accès aux logiciels suivants : Sifac, Winpaie, Apogée, Siham (ou Harpège), ProtecSys doit impérativement se faire via l'outil VPN UA : Pulse.
 - Aucun fichier très sensible ne doit être utilisé sur ces postes : fichiers de données médicales des usagers ; fichiers de données de recherche valorisable ; fichiers de données personnelles

4.3 Dérogation à la charte informatique

- Respecter la charte informatique de l'UA. Document disponible ici : <https://www.univ-angers.fr/fr/vie-des-campus/numerique/systeme-d-information.html>
- L'ouverture de sessions sur le poste se fait avec mot de passe connu seulement de l'utilisateur de l'UA
- La fermeture de sessions sur le poste ou fermeture des applications liées au SI de l'UA chaque fois qu'il s'éloigne de l'ordinateur
- Ne pas stocker ni manipuler les fichiers UA sensibles sur ce poste personnel
- Effacer toutes les données liées à l'UA sur le poste à la fin de son utilisation.

POUR VOTE

5. Procès-verbal

5.1 Procès-verbal du CA du 12 mars 2020– VOTE

6. Ressources Humaines

6.1 Contingent des aménagements de service pour les enseignants du second degré – **VOTE**

6.2 Modifications des primes d'administration et pour charges administratives 2019-2020 – **VOTE**

6-1 Contingent des aménagements de service pour les enseignants du second degré - vote

- **Décret no 2000-552 du 16 juin 2000**
 - Personnels du second degré inscrits en vue de la préparation du doctorat
 - Personnels du second degré titulaires d'un doctorat, pour des activités de recherche
- **Aménagements accordés par le Conseil académique restreint**
 - Selon les possibilités locales d'attribution
 - Après avis et classement de la Commission recherche
 - Et avis favorable des directeurs de composante, d'UR et éventuellement de l'école doctorale

6-1 Contingent des aménagements de service pour les enseignants du second degré

– Le contingent des aménagements de service est fixé par le CA pour 3 années

- Pour les années universitaires 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023
- Sur la base de 10% de l'effectif réel d'enseignants du second degré à l'UA (126)

–Pour vote du CA:

12 aménagements de 192h maximum pour les 3 années à venir, soit 4 aménagements de 192h maximum par an.

POUR VOTE

6-2 Modifications des primes d'administration et pour charges administratives – vote

Les primes d'administration sont présentées pour information aux membres du Conseil d'administration

Il est ensuite proposé aux membres du Conseil d'administration d'approuver les primes pour charges administratives du 1/03/2020 au 31/08/2020.

6-2 Modifications des primes d'administration et pour charges administratives – vote

Les primes pour charges administratives des Vice-présidents et des directeurs de composantes sont alignées sur la prime administrative des directeurs d'instituts et d'écoles.

Cela correspond à une augmentation de 4% par rapport au montant précédent qui était stable depuis 2014.

Cette augmentation de 4% a également été répercutée sur les autres PCA (chargés de mission notamment).

6-2 primes d'administration – Pour information

Fonction	Prime avec RAFP
Président	29 357,01 €
Directeur Polytech Angers	9 742,66 €
Directeur Institut Universitaire de Technologie (IUT)	9 742,66 €
Directeur Institut d'Administration des Entreprises (IAE)	9 742,66 €
Total	58 584,99 €



**Prime de charges administratives (PCA) – au titre de
l'administration
de l'Université - (Budget université) – Pour vote**

vice-Présidents ou vice-presidents et Directrice de Cabinet	9 742,66 €
TOTAL	107 169,26 €
Prime des Directeurs des composantes	9 742,66
Prime des Directeurs du SUIO IP et du SUAPS	5 573,73 €
TOTAL	59 860,75 €

Administrateur du Domaine Universitaire de Cholet	5 573,73 €
Responsable du Pôle Universitaire de Saumur	3 126,73 €
Total	8 700,45 €



**Prime de charges administratives (PCA) – au titre de
l'administration
de l'Université - (Budget université) - Pour vote**

Chargé de mission rapprochement UA-LMU	4 350,23 €
Chargé de mission Egalité	1 631,33 €
Chargé de mission liaison lycées-université	1 631,33 €
Chargé de mission Handicap	1 631,33 €
Chargé de mission Lansad	1 631,33 €
Chargé de mission à la promotion de la langue française	1 631,33 €
Référent entrepreneuriat –université	1 631,33 €
Référent ISEP (budget proper DI)	1 087,56 €
Référent racisme-antisémitisme	1 087,56 €
Référent intégrité scientifique	1 087,56 €
Médiateur sportif de Haut Niveau	1 087,56 €
TOTAL	18 488,47 €

Prime de charges administratives (PCA) – au titre de
l'administration de l'Université (Budget université) – POUR VOTE

Fonction	Prime avec RAFP
Direction CDA	4 350,23 €
Direction STT (multi-site)	4 350,23 €
Direction BS	1 631,33 €
Direction ELIC	1 087,56 €
Direction 3M	1 087,56 €
Direction EGAAL	1 087,56 €
Direction SPI	1 087,56 €
Direction EDGE	543,78 €
Direction DSP	1 359,45 €
Direction ALL	1 087,56 €
Direction MathSTIC	1 359,45 €
Direction SML	543,78 €
Total	19 576,02 €

Prime pour charges administratives (PCA)

Total des primes pour charges administrative : **272 379,94 €**

Pour comparaison, le total initialement voté pour l'année 2019-2020 était de 243 548,91€

Les primes d'administration et pour charges administratives ont été approuvées par le CT du 2 Avril avec 6 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

POUR VOTE

7. Affaires générales et statutaires

7.1 Présentation des administrateurs du Domaine universitaire de Cholet et du Campus universitaire de Saumur – **INFORMATIONS**

7.2 Création d'une Cellule d'aides d'urgence/COVID 19 - Rôle et composition de la Commission d'aides d'urgence - **VOTE**

7.1 Présentation des administrateurs du Domaine universitaire de Cholet et du Campus universitaire de Saumur – Informations

Le Président de l'Université nomme :

- Monsieur **Eric PIERRE** en qualité d'administrateur du Campus de Cholet ;
- Madame **Véronique MONDOU** en qualité d'administratrice du Campus universitaire de Saumur.

POUR INFORMATIONS

7.2 Covid-19 : Présentation du dispositif d'aide aux étudiants en difficultés matérielles et financières /COVID 19

Au cœur du dispositif en situation normale : le CROUS et le SUMPPS

CROUS	SUMPPS
Attribution des aides financières d'urgence, bons alimentaires, chèques service...	Instruction des demandes d'accompagnement social et financier par les assistantes sociales (CROUS et UA) et activation des dispositifs d'aide existants (alimentation, hébergement d'urgence...)
Commission hebdomadaire d'attribution des aides d'urgence	Préparation des dossiers soumis à la commission d'aide d'urgence du CROUS

7.2 Covid-19 : Présentation du dispositif d'aide aux étudiants en difficultés matérielles et financières /COVID 19

- **Un interlocuteur unique :**
 - accompagnement financier: service.social.sumpps@univ-angers.fr
 - toute autre demande: secretariat.sumpps@contact.univ-angers.fr
- **Une composition permettant l'analyse des différents types de situation**
VP FVU, VP RI, VP Vie des Campus, VP étudiant,
3 AS (CROUS-UA),
Directeur de la vie étudiante et de l'hébergement du CROUS
2 Représentants étudiants (UNEF et FE2A),
DGA UA
Agent comptable

La cellule propose au président l'attribution d'une aide complémentaire à celle du CROUS ou d'une aide pour une demande qui sort du périmètre ou des critères d'attribution du CROUS après instruction du dossier par les assistantes sociales.

- **Financement :** Mobilisation de l'axe social de la CVEC

7.2 Création d'une cellule d'aides d'urgence - Délibération

- Il est créé au sein de l'Université une cellule d'aides d'urgence pour étudier l'attribution d'aides d'urgence aux étudiants inscrits à l'Université d'Angers, connaissant des difficultés financières, en particulier du fait de la crise sanitaire covid19. Cette cellule est opérationnelle jusqu'au 31 décembre 2020.
- La cellule comprend les membres nommés par décision du Président.
- Elle propose au président l'Attribution d'une aide complémentaire à celle du CROUS ou d'une aide pour une demande qui sort du périmètre ou des critères d'attribution du CROUS après instruction du dossier par les assistantes sociales

Pour vote

8. Perspectives et moyens

8.1 Procédure d'attribution des aides d'urgence aux étudiants

vote

8.1 Procédure d'attribution des aides d'urgence aux étudiants – Exemple des besoins identifiés

Recensement des besoins particuliers des étudiants en cette période d'épidémie 1/2 :

- **étudiants en stage confrontés à des annulations de stage :**
 - Perte de gratification
 - Conséquence notamment sur le logement :
 - Un préavis donné dans la perspective du début d'un stage
 - Une loyer ne pouvant plus être assumé
- **étudiants à l'étranger**
 - Recommandation forte d'un retour en France
 - Difficultés financières liées au rapatriement :
remboursement des transports, logements
 - Restant à l'étranger mais en difficultés de ressources
- **étudiants confrontés à des difficultés alimentaires**
 - Fermeture des RU
 - Accroissement du coût d'alimentation
 - Les étudiants habituellement aidés

8.1 Procédure d'attribution des aides d'urgence aux étudiants

Recensement des besoins des étudiants 2/2 :

- Les étudiants en situation de handicap
 - Difficultés d'approvisionnement
- étudiants privés de moyens des connexions aux EAD
 - Absence de forfait internet direct
 - Connexion par Smartphone (4G limité...)

8.1 Procédure d'attribution des aides d'urgence aux étudiants

Le Président peut attribuer une aide d'urgence aux étudiants sur proposition de la cellule d'Aide d'urgence.

Les pièces jointes permettant à l'ordonnateur d'attester de la situation des bénéficiaires et de liquider le montant des sommes payées sont conservées par l'ordonnateur sous sa responsabilité.

Les aides apportées et leur montant seront présentés pour information aux administrateurs.

POUR VOTE

9. Décisions prises par délégation du CA au Président

POUR INFORMATION

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation (article L712-3 du code de l'Éducation)

Calendrier des prochains CA

- Jeudi 7 Mai 2020 – 14h30
- Jeudi 4 Juin 2020 - 14h30
- Jeudi 9 Juillet 2020 - 14h30